



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 14 septembre 2026, à 15 heures, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, en suite de convocation en date du 09 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : M Mason MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Sylvie VICHERY, M. Philippe LAISNÉ, Mme Annette GOZET, Mme Arielle MASSEMIN, M. Christian THERETZ, M. Bernard BOBEK.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme Karine POCQUET (pouvoir donné à M. Fabien PAUWELS), Mme Martine CRETON (pouvoir donné à Mme Annette GOZET)

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme DELPLACE Irène

Soit 8 présents, 1 absent non excusé, dont 2 procurations, soit 10 votants.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur Philippe LAISNÉ est désigné secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 8 juin 2026 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 14.09.26.02. DU 14 SEPTEMBRE 2026

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR LES PERMANENCES SOCIALES

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'administration la volonté de faciliter l'accès des différents organismes de proximité sur la commune.

Dans ce cadre, plusieurs associations et organismes sont amenés à assurer des permanences sociales et d'accompagnement sur la commune.

Afin d'encadrer les conditions d'organisation et de réalisation de ces permanences, un modèle de convention a été établi. Le document vous a été remis en pièce jointe.

Ce modèle précise notamment les modalités d'intervention, les conditions d'accueil du public, les engagements respectifs des parties ainsi que les conditions pratiques de mise à disposition des locaux.

Les conventions seront conclues avec les organismes suivants :

La Maison Départementale des solidarités, Habitat Insertion, la Vie Active, le SIVOM du Bruaysis, ATPC, le PLIE, le Cheval Bleu, la Mission Locale, le Conciliateur de Justice, la psychologue dans le parcours santé (en lien avec le Programme de Réussite Educative)

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSIDERANT que les conventions pourront être conclues avec les organismes précités

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le modèle de convention destiné à encadrer les interventions des associations et organismes concernés

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Le Président, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 14 septembre 2026 a été, le 18 septembre 2026, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du C.C.A.S.,


Mason MOREAU
Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 18 septembre 2026

Le Président du C.C.A.S.,


Mason MOREAU